

sation de l'objectif en vue duquel il avait manifestement été mis au point. On entend parler depuis des années de la nécessité d'adapter cette législation à l'époque actuelle. De ce côté-ci de la Chambre, des députés de tous les partis ont à plusieurs reprises évoqué les effets néfastes des coalitions. De nombreux procès ont été intentés au Canada contre des firmes en vue dans les différents secteurs de l'économie, et celles-ci ont été condamnées pour avoir violé des dispositions de la loi sur les coalitions. En dépit de cela, les preuves disponibles révèlent que les coalitions sont plus répandues que jamais, plus efficaces que jamais, et qu'elles continuent de nuire au peuple canadien. Il y a quelque temps, le gouvernement a annoncé qu'il étudiait la question et qu'il présenterait une nouvelle mesure sous peu.

On a demandé au Conseil économique de faire une étude sur les coalitions. Cette étude devait se rattacher à une nouvelle mesure. Le Conseil économique a présenté un rapport provisoire. Je ne veux pas me reporter à ce qu'on y dit, sauf pour signaler que dans la préparation de son exposé annuel, le Conseil a reçu un grand nombre de mémoires du monde des affaires, des syndicats et, je suppose, des universitaires, sur le problème que constituent au Canada les monopoles et les coalitions.

Je suis de ceux qui croient dans ce dont le ministre a parlé à maintes reprises depuis son entrée dans la vie publique. Je crois dans une démocratie de participation. Je crois qu'il faut mettre les gens au courant des faits, afin qu'ils puissent étudier les problèmes en connaissance de cause et décider intelligemment des solutions à y apporter. A mon avis, cela ne peut pas se faire si le gouvernement, chaque fois qu'il se propose d'agir, institue des enquêtes, fait effectuer des études et demande des exposés de faits, pour ensuite considérer que tout le matériel réuni lui appartient en propre et qu'il existe de bonnes raisons de ne point rendre publics ces renseignements, à mon avis, on est rarement justifié de priver le public de ces renseignements détaillés. Je ne parle pas seulement des députés. Les citoyens ordinaires, les journalistes, les correspondants des réseaux de radio et de télévision aussi bien que les députés devraient avoir le droit d'examiner le dossier, de connaître les arguments avancés pour ou contre une proposition déterminée et de s'expliquer pourquoi certaines choses devraient ou ne devraient pas se faire. Voilà ce que je propose dans mon avis de motion portant production de documents. Le gouvernement a refusé ma requête.

Permettez-moi de prendre quelques moments pour expliquer ce qui s'est passé au pays ces dernières années. M. W. F. Lindsay de la Direction des fusions et monopoles au ministère de la Consommation et des Corporations a fourni, au sujet des fusions, des renseignements pertinents à M. Marc Eliesen, directeur de la recherche pour le Nouveau parti démocratique. Je tiens à examiner le dossier afin de montrer qu'il y a eu de nombreuses fusions au cours des dernières années et que le rythme s'est bien accéléré. D'après le rapport de M. Lindsay, il y a eu 185 fusions en 1962, 129 en 1963, 204 en 1964, 235 en 1965, 203 en 1966, 228 en 1967, 402 en 1968 et 504 en 1969, dernière année pour laquelle les données sont disponibles. Si nous étudions le rythme auquel les sociétés étran-

gères prennent la suite des affaires de compagnies canadiennes ou se fusionnent avec elles, nous ne pouvons faire autrement que d'être alarmés. Et tout cela se passe au moment même où le gouvernement a chargé un ministre d'examiner la question de la propriété étrangère et ses effets sur le Canada.

Ainsi, les chiffres révèlent qu'il y a eu 79 prises de possession par des étrangers en 1962, 41 en 1963, 80 en 1964, 78 en 1965, 80 en 1966, 85 en 1967, 163 en 1968 et 168 en 1969. Il ne faut pas oublier que ce sont pour la plupart des sociétés américaines qui s'emparent de nos grandes entreprises. De plus en plus, des intérêts commerciaux américains envahissent les secteurs-clés de l'économie canadienne. L'inquiétude ne cesse de grandir au Canada. Le problème préoccupe tous les partis politiques canadiens. Le parti libéral et le parti conservateur de l'Ontario en discutent de plus en plus. Nous, du parti néo-démocrate, ne sommes pas seuls à nous inquiéter du contrôle grandissant que les intérêts américains exercent sur de nombreux aspects de l'économie canadienne. Les députés, je le sais, sont conscients du fait que des entreprises américaines ont maintenant un contrôle presque absolu sur l'industrie pétrolière, l'industrie minière et une foule d'autres domaines de l'économie canadienne. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut examiner toute la question des coalitions qu'à mon avis on forme habituellement pour contrecarrer la volonté du consommateur canadien. Nous pensons qu'il faut surveiller de près les coalitions comme celles que nous avons vu se former et leur faire échec.

Nous avons prié le gouvernement de moderniser, de remanier et de refaire toutes les lois visant les coalitions. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a promis un projet de loi en ce sens. Nous nous en réjouissons. Je ne dis pas que nous ferons bon accueil à ses propositions, mais nous accueillerons d'emblée l'occasion de discuter l'ensemble de la question. Quelques mots seulement pour dire, en toute simplicité, qu'à nos yeux, le peuple canadien et nous-mêmes avons le droit de débattre la question et de connaître tous les faits. C'est pourquoi il importe tellement que nous connaissions les renseignements fournis au Conseil économique du Canada pour les mémoires qui ont été présentés. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement nous refuse, dans ce cas-ci comme dans d'autres, les informations que nous lui demandons. La seule raison que j'y vois, c'est que, dans son arrogance, il croit seul avoir droit aux renseignements avant de décider des politiques à adopter et des mesures législatives à présenter.

• (5.10 p.m.)

J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision au sujet des renseignements que j'ai réclamés et à déposer, comme je le demande dans ma motion, les mémoires sur les coalitions et sur la concurrence fournis au Conseil économique du Canada.

M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur a en juger par les remarques du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), c'est en raison surtout du